PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en visioconférence, le vendredi 17 décembre 2021 à compter de 8 h, procédant suivant convocation du maire monsieur Frédéric Galantai.

À laquelle sont présents par visioconférence :

Monsieur Frédéric Galantai, maire
Monsieur Vincent Noël, conseiller
Monsieur Patrick Dion, conseiller
Madame Karine Laroche, conseillère
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Sylvie Major, conseillère
Madame Julie Simoneau, conseillère
Madame Paule Fontaine, conseillère
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Frédéric Galantai.

Sont également présents par visioconférence : Monsieur Frédéric Thifault, directeur général adjoint Maître Karine Patton, greffière

Suivant les arrêtés ministériels émis dans le contexte des mesures d'urgence sanitaire entourant la pandémie de la COVID-19, la séance est tenue en visioconférence, sans la présence du public, et est enregistrée intégralement. Elle est mise en ligne dans les jours suivants sur le site Internet de la Ville. Cette procédure permet aux citoyens de suivre les délibérations du conseil et d'entendre les réponses à leurs questions préalablement transmises par écrit.

ORDRE DU JOUR

- **1.** Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption du règlement numéro 1479-M modifiant le règlement numéro 1123-M concernant la régie interne du conseil et le maintien de l'ordre pendant ses séances.
- 3. Adoption du règlement numéro 1481-M décrétant les taxes et compensations pour l'année 2022.
- **4.** Approbation du budget 2022 et du paiement de la quote-part Régie intermunicipale de police Roussillon.
- **5.** Approbation du budget 2022 et du paiement de la quote-part Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie.
- 6. Autorisation Paiement de la contribution municipale provisoire 2022 Autorité Régionale de Transport Métropolitain.
- **7.** Approbation d'une liste de comptes et salaires.
- **8.** Nomination des représentants du conseil municipal au comité consultatif d'urbanisme.
- **9.** Nomination d'un représentant du conseil municipal au comité de retraite des employés de la Ville de La Prairie.

- **10.** Nomination des représentants du conseil municipal au comité de circulation et de mobilité active.
- **11.** Nomination des représentants du conseil municipal au comité concernant les personnes handicapées.
- **12.** Nomination des représentants du conseil municipal au comité de développement économique et durable.
- 13. Nomination des représentants du conseil municipal à la Commission des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et de la famille.
- **14.** Nomination des représentants du conseil municipal à la Commission de l'environnement, des parcs et des espaces verts.
- **15.** Nomination des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de l'organisme Gestion aréna Ville de La Prairie.
- **16.** Période d'intervention des membres du conseil.
- **17.** Période de questions.
- **18.** Levée de la séance.

2021-12-391

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Vincent Noël

APPUYÉ DE : madame Sylvie Major

et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-12-392

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1479-M MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1123-M CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL ET LE MAINTIEN DE L'ORDRE PENDANT SES SÉANCES

ATTENDU la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021;

ATTENDU l'avis de motion 2021-14 donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021;

ATTENDU que le règlement numéro 1479-M a pour objet d'ajouter ou de modifier le moment où se tient la période de questions pendant la séance du conseil et de faire quelques corrections au texte du règlement.

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1479-M

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1123-M CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL ET LE MAINTIEN DE L'ORDRE PENDANT SES SÉANCES

ADOPTÉE

2021-12-393

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1481-M DÉCRÉTANT LES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2021;

ATTENDU l'avis de motion 2021-17 donné lors de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2021;

ATTENDU que le règlement numéro 1481-M a pour objet de fixer les taux de taxes foncières générales, pour l'année 2022, selon les catégories d'immeubles ainsi que de fixer le tarif de différents biens, services et activités, le tout en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major

APPUYÉ DE : monsieur Vincent Noël

et résolu à la majorité :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1481-M

DÉCRÉTANT LES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2022

Le vote est demandé.

Le président appelle le vote.

ONT VOTÉ EN FAVEUR ONT VOTÉ CONTRE

Vincent Noël Patrick Dion

Karine Laroche Marie Eve Plante-Hébert

Sylvie Major Paule Fontaine

Julie Simoneau Denis Girard

Monsieur le président Frédéric Galantai ne vote pas.

En faveur : 5 Contre : 3

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2021-12-394

<u>APPROBATION DU BUDGET 2022 ET DU PAIEMENT DE LA QUOTE-</u> PART - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Roussillon a remis à la Ville une copie de son budget 2022, lequel a été adopté par son conseil d'administration lors de la séance du 8 décembre 2021, par la résolution 21-12-240;

ATTENDU que la ville doit approuver le budget de ses régies;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

D'APPROUVER le budget 2022 de la Régie intermunicipale de police Roussillon montrant des dépenses et affectations totales de 30 619 882 \$, des revenus autonomes de 4 641 700 \$ et les quotes-parts municipales au montant de 25 978 182 \$.

D'AUTORISER le trésorier à verser la quote-part de la Ville, au montant de 6 139 133 \$, selon les modalités convenues.

QUE les sommes nécessaires au paiement de la quote-part soient réservées à même le budget de l'année 2022.

ADOPTÉE

2021-12-395

APPROBATION DU BUDGET 2022 ET DU PAIEMENT DE LA QUOTE-PART – RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE

ATTENDU que la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie a remis à la Ville une copie de son budget 2022, lequel a été adopté par son conseil d'administration lors de la séance du 5 octobre 2021, par la résolution 21-10-91;

ATTENDU que la ville doit approuver le budget de ses régies;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major

APPUYÉ DE : madame Karine Laroche

et résolu unanimement :

D'APPROUVER le budget 2022 de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, au montant de 8 790 928 \$.

D'AUTORISER le trésorier à payer la quote-part de la Ville, au montant de 1 437 923,92 \$.

QUE les sommes nécessaires au paiement de la quote-part soient réservées à même le budget de l'année 2022.

ADOPTÉE

2021-12-396

AUTORISATION - PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE PROVISOIRE 2022 - AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

ATTENDU que l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) est responsable de planifier, d'organiser, de financer et de promouvoir les services de transport collectif pour la région métropolitaine de Montréal;

ATTENDU que l'ARTM a fait parvenir à la Ville, pour sa contribution municipale provisoire de l'année 2022, une facture d'une somme de 2 538 645 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : monsieur Vincent Noël

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le trésorier à verser à l'Autorité régionale de transport métropolitain la contribution municipale provisoire pour l'année 2020, d'un montant total de 2 538 645 \$, selon l'échéancier de paiement prévu.

QUE les sommes nécessaires au paiement de la quote-part soient réservées à même le budget de l'année 2022.

ADOPTÉE

2021-12-397

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 17 décembre 2021 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major

APPUYÉ DE : madame Karine Laroche

et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 637 402,29 \$ pour les activités financières, de 187 958,91 \$ pour les activités d'investissement et de 521 441,38 \$ pour les salaires.

D'AUTORISER le trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, sa confirmation de disponibilité de crédits budgétaires ayant été émise.

ADOPTÉE

2021-12-398

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Karine Laroche

APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau

et résolu unanimement :

QUE les conseillères Marie Eve Plante-Hébert et Sylvie Major ainsi que le conseiller Vincent Noël soient nommés pour agir à titre de représentants du conseil municipal au sein du comité consultatif d'urbanisme, pour une période de deux ans, à compter de ce jour.

QUE le conseiller Vincent Noël agisse à titre de président de ce comité.

Cette résolution remplace la résolution numéro 2020-06-164.

ADOPTÉE

2021-12-399

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE LA PRAIRIE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard

APPUYÉ DE: monsieur Patrick Dion

et résolu unanimement :

QUE le maire, monsieur Frédéric Galantai, soit nommé à titre de représentant du conseil municipal au sein du comité de retraite des employés de la Ville de La Prairie, pour une période de trois ans, à compter de ce jour.

Cette résolution remplace la résolution 2018-12-400.

ADOPTÉE

2021-12-400

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ DE CIRCULATION ET DE MOBILITÉ ACTIVE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Vincent Noël

APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine

et résolu unanimement :

QUE les conseillères Sylvie Major, Karine Laroche et Marie Eve Plante-Hébert soient nommées à titre de représentantes du conseil municipal au sein du comité de circulation et de mobilité active à compter de ce jour.

QUE la conseillère Sylvie Major agisse à titre de présidente de ce comité.

Cette résolution remplace les résolutions numéros 2017-11-391 et 2017-12-425.

ADOPTÉE

2021-12-401

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Karine Laroche

APPUYÉ DE: monsieur Patrick Dion

et résolu unanimement :

QUE les conseillères Sylvie Major et Julie Simoneau soient nommées à titre de représentantes du conseil municipal au sein du comité concernant les personnes handicapées à compter de ce jour.

QUE la conseillère Sylvie Major agisse à titre de présidente de ce comité.

Cette résolution remplace la résolution numéro 2020-06-165.

ADOPTÉE

2021-12-402

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DURABLE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major

APPUYÉ DE : monsieur Vincent Noël

et résolu unanimement :

QUE la conseillère Julie Simoneau, et le conseiller Denis Girard, soient nommés à titre de représentants du conseil municipal au sein du comité de développement économique et durable à compter de ce jour.

QUE le conseiller Denis Girard agisse à titre de président de ce comité.

Cette résolution remplace les résolutions numéros 2020-06-172 et 2020-09-299.

ADOPTÉE

2021-12-403

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION DES LOISIRS, DE LA CULTURE, DE LA VIE COMMUNAUTAIRE ET DE LA FAMILLE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Simoneau

APPUYÉ DE : madame Karine Laroche

et résolu unanimement :

QUE la conseillère Paule Fontaine et les conseillers Patrick Dion et Denis Girard soient nommés à titre de représentants du conseil municipal au sein de la Commission des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et de la famille à compter de ce jour.

QUE la conseillère Paule Fontaine agisse à titre de présidente de ce comité.

Cette résolution remplace les résolutions numéros 2020-06-171 et 2020-09-298.

ADOPTÉE

2021-12-404

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DES PARCS ET DES ESPACES VERTS

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Vincent Noël

APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau

et résolu unanimement :

QUE les conseillères Karine Laroche et Paule Fontaine et le conseiller Denis Girard soient nommés à titre de représentants du conseil municipal au sein de la Commission de l'environnement, des parcs et des espaces verts à compter de ce jour.

QUE la conseillère Karine Laroche agisse à titre de présidente de ce comité.

Cette résolution remplace la résolution numéro 2020-06-170.

ADOPTÉE

2021-12-405

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORGANISME GESTION ARÉNA VILLE DE LA PRAIRIE

IL EST PROPOSÉ PAR: monsieur Denis Girard

APPUYÉ DE: monsieur Vincent Noël

et résolu unanimement :

QUE les conseillères Sylvie Major et Paule Fontaine soient nommées à titre de représentantes du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'organisme Gestion Aréna Ville de La Prairie à compter de ce jour.

Cette résolution remplace la résolution numéro 2018-09-317.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette séance est tenue sans la présence du public afin d'éviter le déplacement ou le rassemblement de personnes dans le contexte de la pandémie du coronavirus. Toutefois, les citoyens ont été invités à adresser au conseil leurs questions par écrit.

Les citoyens pourront prendre connaissance de ces réponses en consultant l'enregistrement de la séance diffusé sur le site Internet de la Ville.

Aucune question n'est posée.

2021-12-406

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 8 h 12

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau

et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Frédéric Galantai, maire	Me Karine Patton, greffière